

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA
COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****Collège des professeurs des universités et assimilés**

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision DAJP/2022-542 du Président de l'Université en date du 31 octobre 2022 portant convocation des électeurs ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 06 décembre 2022 ;

DÉCIDE**Article 1 : Répartition des sièges – Secteur 2**

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Bureau de vote Tanneurs

Inscrits : 66 Votants : 26 Bulletins blancs et nuls : 1 Suffrages exprimés : 25	David CLARYS : 15 suffrages Robert COURTOIS : 10 suffrages
--	---

Bureau de vote Portalis

Inscrits : 9 Votants : 1 Bulletins blancs et nuls : 0 Suffrages exprimés : 1	David CLARYS : 0 suffrage Robert COURTOIS : 1 suffrage
---	---

Taux de participation : 34,66 %

Article 2 : Proclamation des élus

Est en conséquence proclamée élu :

TITULAIRE
David CLARYS



Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'université.

Fait à Tours, le 9 décembre 2022

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 09 DEC. 2022 Transmise au Recteur le :
---	---

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Annexe

Composition actualisée de la CFVU Collège des professeurs des universités et assimilés

TITULAIRES	LISTE	Secteur
Arnaud RIVIERE		Disciplines juridiques, économiques et de gestion
Olivia SABARD	Portons tous les talents !	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
David CLARYS		Lettres et sciences humaines et sociales
Emmanuelle HUVER	L'université ENSEMBLE	Lettres et sciences humaines et sociales
Florent MALRIEU	L'université ENSEMBLE	Sciences et technologies
Antoine TOUZE	Portons tous les talents !	Sciences et technologies
Theodora ANGOULVANT	Portons tous les talents !	Disciplines de santé
Laurent PLANTIER	Portons tous les talents !	Disciplines de santé

